



Délibération n°06/2024

Date : 25/07/2024

Consultation du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés »

Objet de l'avis : demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement des quais de Queyries, quais de Brazza et rue Charles Chaigneau à Bordeaux Rive Droite.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale, pour l'aménagement des quais de Queyries, quais de Brazza et rue Charles Chaigneau Bordeaux Rive Droite, déposée par Bordeaux Métropole ;

Considérant :

L'analyse du dossier par le bureau de la CLE au regard des enjeux pollutions chimiques, bassins versants, zones humides et inondation ;

Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement proposées par le porteur du projet ;

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1 : de donner un avis de **compatibilité/conformité** du projet au regard des enjeux et règles du SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés.

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY